



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

Altorf

Avolsheim

Dachstein

Dinsheim/Bruche

Dorlisheim

Duppigheim

Duttlenheim

Ergersheim

Ernolsheim/Bruche

Gresswiller

Heiligenberg

Molsheim

Mutzig

Niederhaslach

Oberhaslach

Soultz-les-Bains

Still

Wolxheim

NOS COMPETENCES

Développement économique

Tourisme

Gestion des milieux aquatiques

Aires d'accueil des gens du voyage

Piscines

Relais Petite Enfance

Maison de services au public

Assainissement

Eau

Liaisons cyclables

Bornes de recharges pour
véhicules électriques

Banque de matériel
intercommunale

Système d'information
géographique

Transport à la demande

Aménagement numérique

Epicierie sociale

Fourrière automobile

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 93077

67125 MOLSHEIM CEDEX

Tél. : 03.88.49.82.58

Fax : 03.88.49.38.14

secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

www.cc-molsheim-mutzig.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

OBJET DU MARCHÉ

Etude de diagnostic de la trame verte et bleue et inventaire des zones humides sur le territoire de la CCRMM

Marché n° 2024S053

PROCEDURE

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Nombre total d'offres reçues : 4

Pondération de notation :

- | | |
|--|----|
| 1. Prix : montant total HT indiqué dans l'AE | 40 |
| 2. Valeur technique :
appréciée sur la base des sous-critères suivants | 60 |
| • Moyens humains et matériels dédiés à la mission, références pour des projets similaires sur 20 | |
| • Adéquation de la méthode et du planning proposés avec les attentes du CCTP sur 38 | |
| • Prise en compte du développement durable pour l'exécution de la mission sur 02 | |

CPV ppal : 71313000-5

Attribué à l'entreprise L'ATELIER DES TERRITOIRES – METZ (57), pour un montant estimé de 77.500,00 € HT, le 27/01/2025.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 27/01/2025